



LO CAPIAL Section Cyclotourisme, place St Georges 81160 SAINT JUERY

REGLEMENT RANDO CYCLO DU MUGUET

Mardi 1^{er} mai 2018

Cyclo-randonnée organisée par la section cyclotourisme LO CAPIAL
Ouverte à tous les cyclotouristes affiliés ou non à la FFCT

Les mineurs participent mais sous le couvert de leur club FFCT ou devront se munir d'une autorisation parentale s'ils ne sont pas adhérents.

Chaque participant doit respecter le code de la route, de l'environnement et se conformer aux arrêtés préfectoraux et municipaux.

Les circuits de cette randonnée se déroulent sur route et CV ouverts à la circulation, dans le strict respect du code de la route et des règlements pris par les autorités de police compétents, sans priorité de passage, ni classement, ni prise de temps.
Le respect de l'environnement s'impose à tous les pratiquants.

Tous les organisateurs et tous les participants licenciés à une fédération sportive ou non y compris les étrangers doivent être assurés par des garanties conformes aux dispositions des articles L.321-1 et L.331-9 du Code du sport.

Les circuits sont communs du départ au km 20 (pont de la Lède sur D70) et du retour d'Ambialet à Saint Juéry par la D700 et D70, ils passent dans les communes de Saint Juéry, Arthès, St Grégoire, Sérénac, St Cirgue, Assac, Courris et Ambialet (voir feuille de route et plan en pièces jointes).

(A) 46 km dén+408,

(B) 53 km dén+773,

(C) 63 km dén+995 ou 75 par option Assac dén+1060

Important : Tout participant empruntant la D72 pour le retour d'Ambialet à Saint Juéry, sera considéré comme ne faisant pas partie des engagés et sera donc soumis aux dispositions du code de la route concernant la circulation nocturne compte tenu de la présence de 2 tunnels

A savoir : les bicyclettes doivent être équipées conformément aux dispositions du code de la route et l'obligation du port du gilet de haute visibilité conforme à la réglementation en vigueur : article R 431-1-1 du Code de la route et articles 2 et 3 de l'arrêté du 29/09/2008)

LE PORT DU CASQUE EST TRES VIVEMENT RECOMMANDE

Inscriptions 7h30 à 9 heures, clôture 13h00, place Saint Georges à la Maison d'Animation LO Capijal 81160 SAINT JUERY

Licenciés FFCT gratuit, autres 5.00 euros

Prestations offertes : Café au départ, ravitaillement à Ambialet, boissons fraîches à l'arrivée

Une plaque de cadre sera remise à tous les participants engagés ; tout cyclo ne l'ayant pas apposée sur sa bicyclette sera considéré comme ne faisant pas partie de la cyclo-randonnée.

Secours le 112 ou tout problème 0606448472 – 0615722780

Le seul fait de participer entraîne l'acceptation du présent règlement.